



Conseil de la Ville

Règlement RV-2003-00-89 décrétant l'ouverture de rue sur le lot 2 985 138 du cadastre du Québec (rue Simone-Monet-Chartrand, secteur Saint-Nicolas)

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. **Ouverture de rue**

Le Conseil ordonne l'ouverture de rue sur le lot 2 985 138 du cadastre du Québec, tel qu'illustré au plan préparé par l'arpenteur-géomètre, Alain Gosselin, minute 7486.

Adopté le 3 avril 2003

(signé) Jean Garon

Jean Garon, maire

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 17 MAI 2003